



CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS DE VENTE

1. GARANTIE LIMITÉE - NONOBTANT TOUTE INDICATION CONTRAIRE INDIQUÉE DANS LA PRÉSENTE COMMANDE, A.M. CASTLE & CO. ("CASTLE") GARANTIT UNIQUEMENT QUE LES MARCHANDISES QUI VOUS SONT FOURNIES SONT CONFORMES AUX SPÉCIFICATIONS ET À LA DESCRIPTION EN MATIÈRE DE TYPE ET DE QUALITÉ INDIQUÉES AU RECTO, SOUS RÉSERVE DES TOLÉRANCES ET DES ÉCARTS ACCEPTABLES DANS LES PRATIQUES COMMERCIALES COURANTES. VOUS, LE CLIENT DE CASTLE, DISEPOSEZ DE UN (1) AN, À PARTIR DE LA DATE DE LIVRAISON, POUR SOUMETTRE UNE QUELCONQUE RÉCLAMATION DE GARANTIE À CASTLE. BIEN QUE LES EMPLOYÉS DE CASTLE SOIENT DISPONIBLES POUR CONSULTATION CONCERNANT LA SÉLECTION DES MARCHANDISES ET LES SPÉCIFICATIONS REQUISES, ILS NE SONT PAS AUTORISÉS À GARANTIR L'ADÉQUATION D'UNE QUELCONQUE MARCHANDISE POUR UNE UTILISATION OU UNE APPLICATION PARTICULIÈRE. EN TANT QUE CLIENT DE CASTLE, VOUS ASSUMEZ L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE LA DÉTERMINATION FINALE DE L'APTITUDE DES MARCHANDISES POUR L'UTILISATION QUE VOUS AVEZ ENVISAGÉE; ET CASTLE NE POURRA NULLEMENT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE, NE DONNE AUCUNE GARANTIE ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION EN RAPPORT AVEC CETTE DÉTERMINATION. DANS LE CAS DE MARCHANDISES FABRIQUÉES PAR DES ENTREPRISES APPLIQUANT DES POLITIQUES DE GARANTIE DIFFÉRENTES DE CELLE DE CASTLE, LA GARANTIE DU FABRICANT ORIGINAL SERA RÉPUTÉE ÊTRE LA GARANTIE APPLICABLE. EN TANT QUE CLIENT CASTLE, CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES, MAIS IL EST POSSIBLE QUE VOUS PUISSIEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER D'UN ÉTAT À UN AUTRE.

LA DÉCLARATION DE GARANTIE QUI PRÉCÈDE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, ÉCRITE OU ORALE, EXPRESSE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, INCLUANT MAIS SANS S'Y LIMITER, UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CASTLE REJETTE PAR LES PRÉSENTES ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, DÉCOULANT DE L'APPLICATION DE LA LOI OU AUTRE, INCLUANT MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE DROIT COMMERCIAL. VOTRE UNIQUE RECOURS CONTRE CASTLE EN CAS DE NON-RESPECT DE TOUTE OBLIGATION DÉCOULANT DE LA GARANTIE SERA LIMITÉ, AU SEUL CHOIX DE CASTLE, À BÉNÉFICIER D'UN REMPLACEMENT OU D'UN REMBOURSEMENT.

2. DROIT D'INSPECTION - Si l'une des marchandises fournies s'avérait ne pas correspondre aux spécifications et à la description figurant au recto de ce document, l'UNIQUE RESPONSABILITÉ de Castle, et à son entière discrétion, sera de procéder au remplacement ou au remboursement du prix d'achat de ladite marchandise, à condition que (a) vous ayez notifié Castle par écrit dans les dix (10) jours suivant la réception des marchandises, (b) que les inspecteurs de Castle déterminent que la marchandise n'est en effet pas conforme aux spécifications ou aux descriptions, (c) qu'à la demande de Castle, vous retourniez la marchandise à l'entrepôt de Castle dans les dix (10) jours suivant la demande de renvoi de la marchandise par Castle, et (d) que vous ayez pleinement respecté l'ensemble des modalités de paiement. Tout non-respect des modalités de ce paragraphe ; et tel que stipulé dans le présent document, constitue une acceptation irrévocable de la marchandise comme étant conforme au type et à la qualité spécifiés, et vous oblige à payer le prix contractuel des marchandises commandées. Toute réclamation doit être effectuée avant l'installation ou l'utilisation des marchandises. Si vous avez accepté les marchandises objet du présent document d'une quelconque manière définie dans le Code commercial uniforme, vous ne serez pas en droit de révoquer leur acceptation.

3. PRIX - Tous les prix sont indiqués FAB au point d'expédition de Casle, sauf indication contraire dans le présent document. Tous les prix sont sujets à rajustement pour refléter les prix de Castle en vigueur au moment de l'expédition, incluant les possibles augmentations relatives à l'emballage, au stockage, aux frais d'expédition ou aux taxes, surtaxes, droits de douane et/ou suppléments. Les escomptes applicables, le cas échéant, sont ceux autorisés par Castle (à sa seule discrétion) à la date d'expédition et s'appliquent uniquement sur le prix initial FAB au point d'expédition de Casle, hors emballage, stockage, expédition, assurance ou taxes. Vous n'avez droit à aucun escompte si vous devez à Castle un quelconque solde échu non contesté.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT - Le paiement de toute marchandise est dû et doit être payé conformément aux modalités définies au recto de la facture émise par Castle. Sauf indication contraire sur la facture, le paiement est dû dans les 30 jours suivant la réception de celle-ci par le client. Le montant de la facture ne peut être payé d'une quelconque autre manière que dans son intégralité à son échéance. Tout montant non payé dans un délai d'un (1) jour suivant la date d'échéance du paiement engendrera l'accumulation et l'obligation de paiement de dommages-intérêts liquidés. Les dommages-intérêts liquidés sont des intérêts calculés sur le montant dû au taux maximum autorisé par la

loi. Vous serez responsable de toutes les dépenses liées au recouvrement des montants en souffrance, incluant mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat et les honoraires et frais des agences de recouvrement.

5. TAXES - Sauf indication contraire sur la facture, les prix indiqués n'incluent pas les taxes de vente, d'utilisation, de valeur ajoutée, d'accise ou autres taxes, surtaxes ou droits (collectivement, les « taxes »). Ces taxes et toute autre mesure totale ou partielle des recettes brutes applicables à cette transaction seront payées par vous en sus du prix d'achat indiqué. Si vous souhaitez demander une exonération desdites taxes, vous devrez fournir une preuve satisfaisante de votre droit à une telle exonération.

6. EMBALLAGE ET EXPÉDITION - Sous réserve que vous ayez fourni des instructions spécifiques d'expédition à Castle avant que Castle n'ait terminé l'emballage ou le marquage des marchandises, toutes les commandes seront expédiées par transporteur public ou par camion appartenant à Castle. Dans tous les cas, que l'expédition soit effectuée par un transporteur public ou par les propres camions de Castle, vous devrez vous acquitter des frais de transport depuis le point d'expédition de Castle. Castle sera également en droit de facturer des frais supplémentaires pour emballage spécial si, à la discrétion de Castle, une protection spéciale est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la livraison. Les poids indiqués, le cas échéant, sont approximatifs.

7. PROPRIÉTÉ ET RISQUE DE PERTE OU DE DOMMAGE - La propriété et le risque de perte ou de dommage ou de destruction des marchandises vous sera transféré au moment de la livraison des biens par Castle au transporteur public ou, en cas de livraison par le biais de camions de Castle, dès que (a) les marchandises sont correctement étiquetées, emballées et préparées pour expédition, ou (b) les marchandises sont chargées dans le camion de Castle au site d'expédition de Castle. Toute réclamation pour perte, dommage ou destruction imputable à l'expédition doit être faite directement au transporteur. Castle ne pourra aucunement être tenue pour responsable de toute perte, dommage ou destruction sauf si les articles sont livrés par le biais de camions appartenant à Castle. Le transporteur public, bien que choisi par Castle, sera réputé être votre agent.

8. RÉCLAMATIONS ET CRÉDITS - Castle ne pourra être tenue pour responsable des articles manquants ou des erreurs, sauf si une réclamation écrite est adressée à Castle dans les cinq (5) jours suivant votre réception des marchandises. Dans tous les cas, les réclamations concernant des articles manquants ou des dommages doivent être notées dès la réception des marchandises sur le connaissance ou le bon de livraison. Les marchandises endommagées ne doivent pas être déchargées avant d'avoir été minutieusement inspectées et tous les dommages doivent être indiqués sur le bon de livraison ou le connaissance. Si vous demandez à ce que les marchandises soient expédiées par l'intermédiaire de transporteurs publics dont les frais n'incluent pas une assurance, Castle n'assurera pas les marchandises à moins de recevoir des instructions spécifiques à cet effet de votre part. Tous les frais relatifs à l'assurance des marchandises seront portés à votre compte et sont dus et payables à la réception de la facture de Castle; à moins qu'ils ne vous soient directement facturés par l'assureur du transporteur.

9. RETOURS - Aucune marchandise ne pourra être renvoyée sans l'autorisation écrite préalable de Castle. Des frais de réapprovisionnement de vingt-cinq pour cent (25 %) seront appliqués sur tous les produits retournés acceptés par Castle. Aucun retour ne sera accepté après trente (30) jours à compter de la date de livraison des marchandises. Les marchandises qui ont été traitées de quelque manière que ce soit ne peuvent être retournées.

10. RETARD DE LIVRAISON - (a) Castle n'assume aucune responsabilité pour tout défaut d'expédition à une date donnée. Sous réserve de l'alinéa b) du présent paragraphe 10, si, en raison de votre incapacité à prendre livraison, les marchandises ne sont ni expédiées ni renvoyées après la tentative de livraison, Castle peut les faire conserver pour vous, à vos frais, et pour votre compte, et les marchandises seront, à toutes autres fins, considérées comme étant « expédiées ». (b) Nonobstant ce qui précède, si vous ne comptez pas accepter les produits commandés si l'expédition est effectuée avant ou après la date spécifiée, Castle doit en être informé par écrit lors de la commande. (c) Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de grèves, émeutes, guerres, conflits de travail, inondations, incendies, accidents, retards, imprévus lors des transports, actes, ordonnances et obligations gouvernementaux réglementations (y compris de toute modification défavorable du régime de commerce international tel que défini ci-dessous), et toutes autres causes indépendantes de la volonté de Castle, et si une telle cause empêche ou entrave la livraison des marchandises commandées ou augmente les coûts de Castle relatifs aux marchandises, vous devrez (1) accepter la livraison partielle des marchandises couvertes par la commande que Castle aura été en mesure, dans les circonstances, de fournir et livrer conformément à la commande comme étant la complète et pleine exécution de la commande et un délai de livraison supplémentaire sera accordé pour une durée qui sera réputée raisonnablement nécessaire; et (2) accepter la responsabilité de tous coûts ou dépenses supplémentaires en résultant.

Le terme « Modification défavorable du régime de commerce international » signifie: l'imposition par le gouvernement des États-Unis (ou une de ses branches) ou par un gouvernement étranger (ou une de ses branches) de droits, droits de douane, taxes, surtaxes, suppléments et/ou pénalités supplémentaires sur les marchandises, à la suite d'une demande en matière de droits antidumping et/ou compensateurs, d'une procédure, enquête, législation, ordonnance,

action ou déclaration en vertu de l'Article 201 ou 301 de la loi de 1974 sur le commerce, de l'Article 232 de la loi de 1962 sur l'expansion du commerce ou de toute autre loi, réglementation, accord commercial, ordonnance ou déclaration, quelle soit Américaine ou étrangère.

11. RETOURS - Aucune marchandise ne pourra être renvoyée sans l'autorisation écrite préalable de Castle. Des frais de réapprovisionnement de vingt-cinq pour cent (25 %) seront appliqués sur tous les produits retournés acceptés par Castle. Aucun retour ne sera accepté après trente (30) jours à compter de la date de livraison des marchandises. Les marchandises qui ont été traitées de quelque manière que ce soit ne peuvent être retournées.

12. SUSPENSION D'EXÉCUTION - Si vous omettez de payer un quelconque montant dû à Castle ou, si Castle estime qu'il existe un doute raisonnable concernant votre capacité financière, Castle peut suspendre l'exécution ou résilier le contrat sans dommages et sans préjudice aux autres recours en matière de livraison et de travail, et aucune tolérance ou instrument ne pourra affecter ce droit de Castle. Nonobstant toute livraison précédente effectuée à crédit, Castle peut, à tout moment, exiger un paiement à la livraison, un paiement à l'avance ou sur présentation des documents d'expédition.

13. DROIT DE REVENTE - Si vous violez ou répudiez une disposition de ce contrat ou ne vous conformez pas aux obligations découlant de ce contrat, Castle sera en droit de revendre les marchandises qui ne vous auront pas encore été livrées, ainsi que tous les biens récupérés par Castle ou pour lesquels Castle peut accepter un retour. La vente peut être publique ou privée, en gros ou au détail, et Castle peut effectuer plus d'une (1) vente. En outre, vous devrez payer à Castle la différence entre le montant établi dans ce contrat et le montant résultant de la vente publique ou privée, ainsi que tous les dommages accessoires occasionnés par votre manquement. Vous convenez qu'un avis écrit de revente (publique ou privée) fourni par Castle cinq (5) jours avant la date de la vente par Castle de tout produit en vertu du présent paragraphe constitue un préavis raisonnable.

14. COMMANDES VERBALES - Castle dispose d'un service clientèle accessible par téléphone afin de pouvoir offrir un service immédiat. Si l'expédition de votre commande est effectuée avant la réception d'une confirmation écrite de votre part, une telle commande sera réputée exacte telle qu'enregistrée par le personnel de vente interne de Castle. Pour éviter toute duplication des commandes verbales, veuillez préciser clairement l'indication « Confirmation » sur les commandes. Dans le cas contraire, il pourrait y avoir des doublons, et les frais associés seront portés à votre compte. L'acceptation de toute commande verbale est expressément assujettie aux modalités définies dans les présentes conditions générales.

15. MODIFICATIONS OU ANNULATIONS - Si vous estimez nécessaire de modifier les spécifications de votre commande pendant que le travail est en cours, Castle mettra tout en œuvre pour se conformer à votre demande. Toutefois, Castle sera dans l'obligation de vous facturer, et vous acceptez de payer, pour tous les services, frais de main-d'œuvre ou matériel mis au rebut ou rendu inutilisable en raison desdites modifications demandées par vous. Si vous souhaitez, pour quelque raison que ce soit, annuler une commande, vous acceptez de rembourser Castle de tous les coûts et dépenses encourus par Castle résultant de l'exécution de la commande avant votre notification d'annulation. Vous acceptez également de payer pour tout matériel qui aura été coupé ou fabriqué suite à votre commande et rendu inutilisable. Castle accepte de vous créditer la valeur de ferraille du matériau mis au rebut.

16. INDEMNISATION - Vous êtes tenu d'indemniser, de défendre et de préserver Castle, ses dirigeants et ses agents de et contre toute perte, responsabilité, coût, dommage, ou frais inhérent à toute réclamation, action, ou procédure contre Castle (a) découlant de (i) une mauvaise conception des biens fournis selon vos spécifications, ou (ii) l'installation, la maintenance, l'utilisation, la fabrication, et/ou l'exploitation des biens par vous ou en votre nom, et/ou (b) sur la base de l'allégation que tout ou partie des produits vendus en vertu des présentes et conçus conformément à vos spécifications enfreignent des brevets en cours de dépôt ou déjà enregistrés à la date de la présente commande ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'une quelconque tierce partie.

17. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ - La responsabilité totale de Castle pour toutes réclamations, dommages, pertes ou blessures résultant de, ou liés à la performance de Castle ou à la violation de l'une des conditions stipulées aux présentes ne doit pas dépasser le prix des produits fournis aux termes des présentes. EN AUCUN CAS, CASTLE, NE POURRA ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE, QUE CE SOIT DE MANIÈRE CONTRACTUELLE, DÉLICTELLE OU AUTRE, DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, EXEMPLAIRES, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER : (1) PERTE DE BÉNÉFICES, DE POSSIBILITÉS D'AFFAIRES OU D'ACHALANDAGE; (2) PERTE DE JOUISSANCE D'ÉQUIPEMENTS OU D'INSTALLATIONS; OU (3) PERTE RÉSULTANT D'UNE MACHINERIE OU D'UNE INSTALLATION INUTILISABLE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET INDÉPENDAMMENT DE TOUT AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

18. HONORAIRES D'AVOCATS - Dans l'éventualité où il deviendrait nécessaire pour Castle de retenir les services d'un avocat ou d'utiliser ses conseillers juridiques internes ou faire appel à une tierce partie pour (a) mettre en œuvre des procédures de recouvrement, (b) intenter des poursuites, (c) autrement protéger les droits de Castle en vertu du présent contrat ou (d) se défendre contre des réclamations qui sont de votre responsabilité; vous devrez payer à Castle une somme raisonnable pour couvrir les honoraires d'avocats et les frais connexes.

19. RENONCIATION - Aucune renonciation envers une violation ou un défaut de votre part en vertu des présentes conditions générales ne sera réputé constituer une renonciation à tout défaut futur, qu'il soit de nature similaire ou différente, sauf indication contraire dans les présentes conditions générales.

20. PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE - La proposition 65 de la Californie (« Prop 65 ») impose l'utilisation d'avis et/ou d'étiquettes d'avertissement (« Étiquettes d'avertissement ») pour les produits de consommation vendus en Californie contenant certains produits chimiques. Castle a déterminé que certains des produits proposés à la vente pouvaient contenir de tels produits chimiques (« Produit Prop 65 »). Afin que Castle et vous-même puissiez respecter la Prop 65, vous déclarez et garantissez que (a) vous ferez le nécessaire pour que vous et vos clients respectiez pleinement la Prop 65; (b) vous ne vendrez pas (que ce soit directement, via Internet ou autrement) des « Produits Prop 65 » au détail en Californie sans en informer préalablement Castle, obtenir des étiquettes d'avertissement et apposer lesdites étiquettes d'avertissement sur tous les « Produits Prop 65 » avant de les vendre au détail en Californie; et (c) vous indemniserez et préserverez Castle contre tous dommages, coûts et pénalités, y compris les frais de justice et honoraires d'avocat, et/ou toute action intentée par ou à l'encontre de Castle en raison de vos actions ou omissions en vertu du présent paragraphe.

21. DIVISIBILITÉ - Si une des dispositions de ces conditions générales tel qu'appliquée à une quelconque partie ou, en toute circonstance est jugée par un tribunal comme étant nulle, invalide, ou inapplicable, cette décision n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions contenues dans les présentes conditions générales, ou l'application d'une telle disposition dans toute autre circonstance.

22. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD - Les conditions générales définies ici constituent l'intégralité de l'accord entre Castle et vous concernant la vente des marchandises, et ces conditions générales prévalent sur toutes les conditions contenues dans votre bon de commande ou vos accusés de réception, sauf indication contraire explicite dans un document écrit et signé par Castle. Les présentes conditions générales ne peuvent être modifiées que par un document écrit et signé par Castle et par vous.

23. DROIT APPLICABLE - Les présentes conditions générales et conditions de vente ainsi que tout bon de commande placé en vertu des présentes seront régies en vertu des lois de l'État de l'Illinois. Les tribunaux fédéraux du District nord de l'Illinois sont seuls compétents.